

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2023.**

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente-et-un mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS ; Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Olivier MEDROS	à	Mme Christine ROBERT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
Mme Laurence TEREFKO	à	M. Michel PICARD
M. Guillaume GINGUENE	à	M. Claude MATHON

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Jennifer BALLAND

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**082.04.2023 FINANCES  
BUDGET PRIMITIF 2023**

---

Le Débat d'orientation budgétaire, tenu lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023, a permis de fixer les grandes orientations et objectifs de l'année 2023 en matière financière.

Le budget primitif 2023 proposé, élaboré par le Maire et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions, est aujourd'hui soumis au vote de l'Assemblée.

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	22 920 062,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	22 920 062,60 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	18 679 572,27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	18 679 572,27 €

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2023.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, n° 2012-1510, L.2312-1 et L.1612-1 et suivants,

**VU** la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 portant la date limite de vote du budget primitif et des taux de fiscalité directe locale par les conseils municipaux ainsi que par les organes délibérants des EPCI, départements et régions au 15 avril (30 avril pour les années électorales).

**VU** la loi du n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 107,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération n° 026.02.2023 du 16 février 2023 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

**VU** le projet budget primitif 2023 et ses annexes,

**VU** l'avis favorable à la majorité (2 abstentions M. Benseddik et Mme Martinez) de la commission plénière du 27 mars 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE : A LA MAJORITE, 2 votes contre du groupe de l'opposition « Réussir Osny »**

**Article 1 :**

**ADOpte** le budget primitif de la commune de l'exercice 2023.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

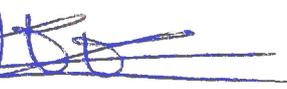
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	22 920 062,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	22 920 062,60 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	18 679 572,27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	18 679 572,27 €

**Article 2 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 6 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire  
  
Jean-Michel LEVESQUE

